

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017/MARS/033	OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.) POUR L'ACQUISITION DE GILETS PARE-BALLES ERGONOMIQUES
<u>Date du conseil municipal</u> 06/03/2017	
<u>Date de la convocation</u> 27/02/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 27/02/2017	

L'an deux mille dix-sept, le six mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 27 février 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Alain VELLER, Karine JARRY, Samira BOUJIDI, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Jacob NALOUHOUNA, Medhi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET, représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Virginie SALITRA
- Rachida MOUALI, représentée par Jean-Pierre GABARROU

Madame Anne-Marie OLAS est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU Décret n°2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 et relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance.

Vu la délibération n° 2015/DEC/181 en date du 14 décembre 2015 relative à une demande de subvention auprès du Fond Interministériel de Prévention et de la Délinquance,

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir deux gilets pare-balles ergonomiques pour les besoin du service de la police municipale de Nangis,

CONSIDERANT que l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances propose une aide financière sur ces projets via le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

SOLLICITE l'aide financière de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'acquisition de deux gilets pare-balles ergonomiques pour les besoin du service de la police municipale de Nangis,

ARTICLE 2 :

APPROUVE le projet décrit à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le descriptif de cette opération qui s'élève à 1 180 € HT, soit 1 415,88 € TTC.

ARTICLE 4 :

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

- État : 590 € HT (50 %)
- Commune de Nangis : 590 € HT (50 %).

ARTICLE 5 :

DIT que la dépense est inscrire au budget de l'exercice 2017.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 7 mars 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170306-2017-MARS-033-
DE
Date de télétransmission : 15/03/2017
Date de réception préfecture : 15/03/2017